

## Vous avez entre 16 et 25 ans?

## Soyez en règle au regard du service national!

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder!



Calendrier de vos démarches	
Entre <u>16 ans</u> et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr, afin de faciliter votre convocation.
A 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la Journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours et permis de conduire.

(\*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25 enniversaire.

## **QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS?**

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



Pour retrouver votre attestation de

participation.

**QUELLES SONT LES MODALITES DE LA JDC DURANT LA CRISE SANITAIRE?** REPRISE EN PRÉSENTIEL respect des règles sanitaires A compter du + d'infos sur 9 juin 2021: MAIDC.FR Se munir Une durée d'une pièce d'identité de 3h30 et stylo Emmener Ne pas s'y rendre si

fièvre

son

masque